PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

18H00 Salle Jean GABIN

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (9) : Guy HERMITTE - Alexandra JANION - Michèle GLAIVE MOREAU - Roger ROUAUD - Françoise MILLE SCHAACK - Annie SCHWEY - Steven HEUZE - Vincent VOIRON - Ludovic TRIPONEL

Absents excusés (2) : Youri FERRERO - Christian MALBERTI

Pouvoir (1) : Christian MALBERTI à Steven HEUZE

Le Maire, Guy HERMITTE, procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra JANION est élue, à l'unanimité des membres présents et représentés, en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation des décisions du Maire et des PV des 13 décembre, 21 décembre 2022 et 2 février 2023.

AFFAIRES GENERALES

1- Cantine scolaire : avenant à la convention avec la fondation Edith SELTZER
2- ONF-Coupe affouagère 2024

FINANCES

3- Présentation des indemnités des élus au titre de l'année 2022
4- Budget Commune : Compte de Gestion 2022
5- Budget Commune : Compte Administratif 2022
6- Budget Commune : Résultat 2022
7- Budget primitif Commune 2023
8- Budget Eau : Compte de Gestion 2022
9- Budget Eau : Compte Administratif 2022
10- Budget Eau : Résultat 2022
11- Budget primitif Eau 2023
12- Budget Camping : Compte de Gestion 2022
13- Budget Camping : Compte Administratif 2022
14- Budget Camping : Résultat 2022
15- Budget primitif Camping 2023
16- Budget Durancia : Compte de Gestion 2022

17- Budget Durancia : Compte Administratif 2022
18- Budget Durancia : Résultat 2022
19- Budget primitif Durancia 2023
20- Budget Clot Enjaime : Compte de Gestion 2022
21- Budget Clot Enjaime : Compte Administratif 2022
22- Budget Clot Enjaime : Résultat 2022
23- Budget primitif Clot Enjaime 2023
24- Budget Cros Lateron : Compte de Gestion 2022
25- Budget Cros Lateron : Compte Administratif 2022
26- Budget Cros Lateron : Résultat 2022
27- Budget primitif Cros Lateron 2023
28- Vote des taux 2023
29- Vote des subventions 2023 aux associations
30- Vote de la subvention 2023 au CCAS
31- Vote des taux de fiscalité
32- Cotisation au fond de solidarité logement
33- Vote des tarifs du golf été 2023-Modification de la délibération du 13/12/2022
34- Demandes de subvention (amélioration du Golf et modernisation de l'aire des Camping-Cars)
35- Précisions complémentaires sur la convention signée avec Mme GIORDANO (jeux gonflables)

DURANCIA

36- Signature d'une convention de servitude avec TE05 sur la C0291
37- Signature d'une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'énergie électrique avec Territoire d'Energie SYME 05 sur le site Durancia sur les parcelles C0279 et C0291

CLOT-ENJAIME

38- Election des représentants au Copil et des deux élus aménageurs représentant la Commune

RESSOURCES HUMAINES

39- Avancements de grade-et promotion interne création et suppression de postes
40- Mise à jour du tableau des effectifs

URBANISME

41- Lancement de la consultation relative au projet d'aménagement du Lac des Alberts
42- Lancement de la consultation pour le projet de création de cabanes dans les arbres
43- Demande d'occupation du domaine public par le « Chalet blanc »
44- Préemption pour l'acquisition d'un studio situé à l'Arzerier
45- Branchement électrique relatif au permis d'aménager de la société « Développement Patrimoine »

Divers

.....

Avant l'ouverture de séance, le Maire invite M Sébastien AUDEMARD à présenter son projet, qui est traité dans la délibération n°35 (installation de jeux sur la Place des Escartons).
En effet, la délibération le concernant prise au mois de novembre doit être rediscutée au vu des éléments de précision demandés par M Sébastien AUDEMARD ;

- Concernant le montant de la redevance demandée soit 1000 €, que M AUDEMARD trouve trop importante : en effet lors de la première année, la redevance était de 250€(COVID) portée à 500€ en année N+1 et N+2, sans que l'électricité ne soit à sa charge. A l'issue de la convention, ce montant devait être réévalué par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, il souhaite avoir des précisions concernant la mise à disposition de barrières, l'état du chalet, le type de produits qu'il peut vendre, et l'alinéa relatif à la révision annuelle des prix. Il est répondu que le montant sera le même sur 5 ans, révisable uniquement par rapport au prix de l'INSEE. Les barrières lui seront fournies, mais il devra veiller à leur entretien, le chalet mis à sa disposition sera en bon état et il pourra vendre les produits de type forain (barbe à papa, churros..)

Aucune autre observation ne venant en supplément, le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, en demandant l'approbation des 3 PV qui n'avaient pu être votés, puis la présentation des décisions du maire.
Tous ces documents sont approuvés à l'unanimité.

Retrait des délibérations :
-retrait de la délibération n°33 (attente de voir comment se précisent les travaux de la RARM)
- retrait de la délibération n°43 (PC refusé : tout le projet est remis en question)
- retrait de la délibération n°45 (instruction du PC en cours)
La délibération n°31 n'avait pas lieu d'être, faisant doublon avec la délibération n°28 .(vote des taux de fiscalité 2023).
Ajout de la délibération n° 46 (référent santé accueil inclusion) à la crèche

Puis le Maire ouvre le Conseil Municipal sur la délibération n°35.
M HEUZE précise que la précédente exploitante versait 900€, et ne payait pas l'électricité. M VOIRON va dans le même sens, qui trouve que l'augmentation est trop importante au regard de ce qui se faisait les années précédentes.
Mme SCHWEY propose que pour le même montant, la période d'exploitation soit étendue et concerne la période estivale allant du 15 juin au 15 septembre.

Au moment du vote, la délibération est votée à la majorité et 3 abstentions (M HEUZE et, par procuration, M MALBERTI, et M VOIRON).

Délibération n°2 : information concernant l'état d'assiette des coupes 2024 : les parcelles I11-12-13 sont approuvées. La parcelle 3i est supprimée (*Motif avancé Impossible pour la filière bois mais reste compatible pour de l'affouage ultérieurement).*

Une délibération ultérieure devra déterminer la répartition et le type d'exploitation de bois (affouage-bois d'œuvre- bois bord de route) ainsi que le prix.
Et préciser les modalités de 2023.

La délibération n°3 de présentation des indemnités des élus pour l'année 2022 est actée par les élus.

Les délibérations n°4 à n°27, concernent les budgets de la commune et les 5 budgets annexes (camping-Durancia-eau-Cros Lateron-Clôt Enjaime).
Pour chaque budget, il y a présentation du compte de gestion (compte du comptable public) et du compte administratif (compte de l'ordonnateur, le Maire). Ces deux comptes doivent être rigoureusement exacts.
Puis, il y a l'affectation du résultat de chaque budget, et enfin le budget primitif, prévisionnel de l'année à venir, soit l'année 2023.

Lors de la présentation et du vote du compte administratif, le Maire sort systématiquement de la salle. Il est donc sorti 5 fois.

Pour chaque présentation de compte et de budget, les maquettes correspondantes ont été remises aux élus (par envoi mail préalable, puis dans le dossier du Conseil Municipal, puis projetées en séance).

Les comptes de gestion, les comptes administratifs, les affectations de résultats et les budgets primitifs des différents budgets sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés, soit, de la délibération n°4 à la délibération n°27.

La délibération n°28, -vote des taux de fiscalité -est votée à l'unanimité. Le Maire précise que les taux n'ont pas augmenté depuis l'année 2017 (soit 6 années) et que les élus y mettent un point d'honneur.

Il rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée, et que c'est la part de la taxe foncière départementale qui vient compenser la commune de la perte de recette de la TH, (sans augmentation de taux pour la commune, il s'agit d'un « reversement ») et, que désormais seules la taxe foncière ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires constituent les recettes fiscales de la commune.
La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste au même niveau que celle de l'année 2017 soit 10.35%.
Une demande a été formulée à l'adresse de la DDFIP en vue de conduire une réflexion sur l'opportunité d'augmenter le taux pour les années à venir.
La délibération votant les subventions aux associations est adoptée à l'unanimité. Il est souligné que les associations doivent fournir le projet de l'association et celui de l'année, le rapport d'activité ainsi que les comptes de l'association. La subvention concernant l'AAA est affectée à la location du chapiteau pour la fête du pain.
Les délibérations 32,34 36 et 37 sont votées à l'unanimité.

La délibération n°38 qui concerne le comité de pilotage du Clôt Enjaime fait l'objet d'une information complémentaire. Le Maire explique le projet pour préserver le papillon

Apollon conduisant à un nouveau plan, une nouvelle mosaïque foncière : la commune ainsi que les différents propriétaires des terrains se sont départis de 20% de leurs terrains afin d'éviter la destruction du papillon sur ce milieu.
Concernant le comité de pilotage, Mme Françoise MILLE SCHAACK et M Youri FERRERO sont nommés suppléants du comité de pilotage (Le Maire, M Roger ROUAUD, M Vincent VOIRON et Mme Glaive MOREAU étant titulaires) ;

Concernant les élus représentant la Commune « Lotisseur », suite à la démission de deux membres élus, il convenait de désigner deux nouveaux représentants de la Commune et une suppléante : ce sont M Roger ROUAUD, M Vincent VOIRON, titulaires, Mme Michèle GLAIVE MOREAU étant suppléante.

La délibération est votée à l'unanimité.

Les délibérations suivantes, de 39 à 42 sont votées à l'unanimité, étant précisé que :

-pour la délibération n°41 concernant les travaux au lac des Alberts, l'étude environnementale qui manquait (et donc empêchait les travaux), a rendu ses conclusions cet automne 2022, préconisant les travaux à l'automne 2023 (évitant ainsi les impacts négatifs sur le milieu naturel)

-pour la délibération n°42, concernant les cabanes dans les arbres, les démarches sont en cours d'instruction mais vraisemblablement une première cabane est attendue pour l'été 2023, une deuxième pour l'hiver 2023/2024. Les cabanes seront construites avec de l'isolation, permettant ainsi une exploitation en hiver.
Les services administratifs de la commune étudient la possibilité d'employer un couple à loger dans l'appartement laissé vacant, en raison du départ à la retraite d'un des agents de la Commune, pour effectuer le gardiennage associé à l'entretien du camping et à l'accueil des campeurs.

La délibération n°44 concernant la préemption d'un studio situé dans la copropriété l'Arzerier destiné à du logement saisonnier est adoptée à l'unanimité. Ce logement servira notamment au personnel employé à DURANCIA.

Enfin, la délibération n°46, est relative à la création et au recrutement d'un référent vacataire « santé-accueil-inclusion » à la crèche de Montgenèvre. En effet depuis le 01/01/2023, les textes imposent pour le fonctionnement de la crèche, un tel référent afin d'accompagner les équipes des crèches dans ces thématiques et dans leur pratique.
Ce référent peut être de qualification infirmière spécialisée, médecin, ...
La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h25.

Le Président de séance

Guy HERMITTE

La secrétaire de séance,

Alexandra JANION